

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 13.07.2026
Date d'affichage du compte-rendu : 21.07.2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 27

Le vingt juillet deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Fabrice **Michelet** Maire, Mme Emilie **BAUDREZ** 1^{ère} Adjoint, Mme Christelle **BIET** 3^{ème} Adjoint, M. Patrick **PETIT** 4^{ème} Adjoint, M. Christian **GOUJEAU** Maire-délégué de Crézières, M. Claude **PAILLAUD**, Mme Yveline **BRUN**, M. Patrick **COIRAUT**, M. Lionel **COIRIER**, Mme Christiane **WAROUX**, Mme Gilberte **PAYEUR**, Mme Sophie **ROBION**, M. Jean-Claude **LORETTE**, M. Pascal **LHOMME**, Mme Françoise **CHASSIN**, M. Stéphane **DIONNET**, M. Stéphane **HAYE** M. Christophe **DURAND**, M. Jérôme **BARRITAUT**, Mme Angélique **BOURSIER**, Mme Mélanie **PAPILLAUD** et M. Yohan **BAUDOUIN**.

Etaient absents : M. Frédéric **WATTEBLED** 2^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** Maire-déléguée de La Bataille, Mme Véronique **LIBEAU**, Mme Virginie **BAUDON** et Mme Alexandra **GLE** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leur lieu et place, à M. Fabrice Michelet, M. Jean-Claude **LORETTE**, M. Claude **PAILLAUD**, Mme Christelle **BIET** et Mme Angélique **BOURSIER**.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Christian **GOUJEAU**

Monsieur le Maire accueille l'assemblée qui délibère comme suit :

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 JUIN 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 15 juin 2026.

INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Fabrice Michelet présente ce dossier

Comme à l'occasion de chaque réunion, quelques informations de la CDCMP seront communiquées :

- Rythme scolaire à la rentrée 2026-2027 : mise en place d'un Accueil Collectif de Mineurs
- Représentations de Mellois en Poitou au sein des organisations :
 - o SMITED Syndicat mixte de traitement et d'élimination des déchets des Deux-Sèvres
 - o SIEDS Syndicat d'Energies des Deux-Sèvres
 - o SMAEP4B Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B
 - o SMABACAB (Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief)
 - o ADM79 Association des Maires des Deux-Sèvres
 - o SDIS79 Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DECHETS 2025 -CDC MELLOIS EN POITOU

Stéphane Dionnet présente ce dossier

Quelques données sur les résultats et les évolutions des actions en cours

Des déchèteries au centre de valorisation

- Mise en œuvre du contrôle d'accès sur les déchèteries de Melle, Chef-Boutonne et Brioux-sur-Boutonne
- 2 nouvelles filières de valorisation mises en place

Déploiement de la généralisation du tri à la source des biodéchets :

- Sensibilisation et distributions de composteurs gratuits en groupe (1 403 pour 2025)
- Accompagnement, formation et installation de site de compostage en établissement
- Implantation de site de compostage de quartier

- Implantation de 14 PAV (Points d'Apport Volontaires) Biodéchets
- Aide à l'achat de broyeurs pour les usagers et les communes

Adapter les activités aux évolutions

- Démarrage du plan d'actions pour le tri hors foyer
- Déploiement de la collecte des cartons en apport volontaire
- Valorisation des gravats

Résultats entre 2010 et 2025 :



- 30 % des OM et + 179 % d'emballages et



+ 89% Déchets de centres de valorisation

Déchets collectés en 2025 et évolution par rapport à 2024 :

- OM : **148T**, soit une baisse de -3,2%
- Emballages : **47T**, soit une augmentation de +1%
- Papier : **14T** soit une baisse de -4,5%
- Verre : **43T** soit une augmentation de +1,7%
- Centres de valorisation (HG*) : **368T** soit une augmentation de +0,32%
- Gravats : **270T** soit une augmentation de +20%

Ce qui représente un total pour les Déchets Ménagers et Assimilés de 889T soit une augmentation de +5%

Le PLPDMA (Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés) et le nouveau mode de collecte permettent l'atteinte de objectifs fixés en termes de baisse des Ordures Ménagères et d'augmentation du tri des emballages.

→ Les **enjeux** pour les années à venir concernent les **déchets de centre de valorisation**.

PERSPECTIVES 2026

Des déchèteries aux centres de valorisation

Le tri pour le réemploi et la valorisation sont la règle, les déchets ultimes doivent rester l'exception (Déploiement de nouvelles zones de réemploi et matériaux en centres de valorisation - Nouvelles filières)

Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPDMA) : Bilan du PLPDMA 2023-2027 et Préparation du nouveau programme 2028-2033

La collecte : Optimisation des tournées de collecte

La généralisation du tri à la source des biodéchets (Distribution des composteurs individuels gratuits - Développement du compostage en établissement et de quartier - Aide à l'achat de broyeur pour les communes)

Le tri hors foyer (Installation des équipements sur les sites communautaires et dans les communes)

Objectif 2027 : -15% d'Ordures Ménagères et -39% des déchets de déchèteries

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend acte de ce Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'élimination des Déchets 2025.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Emilie Baudrez présente ce dossier

Sur proposition de la commission Culture et communication réunie le 15 juillet, le conseil municipal par 24 voix pour (2 abstentions et 1 contre) valide l'attribution d'une aide de 1 000 € à l'association « L4 Suit3 » basée à Alloinay, au titre d'une programmation musicale professionnelle, le « Festival Piccol'Estivale » (musique classique) qui s'est déroulée du 13 au 19 juillet 2026. 13 représentations ont été réalisées à Alloinay -Chef-Boutonne et Melle.

PASS'PATRIMOINE AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Emilie Baudrez présente ce dossier

La Fondation du Patrimoine propose à tous les sites français volontaires d'intégrer le nouveau dispositif appelé « Pass Patrimoine »

Le principe en est le suivant : les personnes achètent un Pass donnant droit aux entrées des sites adhérents. La Fondation rétribue les sites à hauteur d'un tarif réduit (80% du plein tarif)

Considérant l'objectif ainsi ciblé par la Fondation du Patrimoine :

- Accentuer la notoriété du château et sa présence dans les médias
- Création d'une source de revenus additionnels sans impact sur les conditions habituelles de visite
- Devenir la porte d'entrée de circuits patrimoniaux locaux intégrant des sites connus en devenant un « bienfaiteur du patrimoine »
- Disposer de l'accompagnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, valide l'option Pass Patrimoine, la convention d'adhésion et autorise sa signature

CORRECTION DES BASES DES VALEURS LOCATIVES POUR 2027

Fabrice Michelet présente ce dossier en l'absence de Frédéric Wattebled

La DGFIP propose de fiabiliser les évaluations des locaux d'habitation par la valorisation des éléments de confort. La commission Finances, réunie le 7 juillet, a examiné ce dossier. Le contexte en est précisé :

1-2 – Le cadre ambitieux de l'opération de fiabilisation

Les travaux visent à **corriger les évaluations foncières** des locaux d'habitation pour lesquels il manque des « éléments de confort » jugés essentiels aujourd'hui.

- 1 Les locaux d'habitation visés**
- ✓ Maisons et appartements
 - ✓ Catégories 1 à 6 incluses, soit locaux de type *luxueux* à locaux de confort ordinaire

2 Les 6 éléments de confort valorisés participant à l'évaluation des locaux

- ✓ Raccordement à l'eau
- ✓ Raccordement à l'électricité
- ✓ Chauffage ou climatiseur
- ✓ WC
- ✓ Lavabo (au moins 1 par salle d'eau ou de bain)
- ✓ Douche ou baignoire (au moins 1 par salle d'eau ou de bain)

1-3 – Une action se traduisant par l'augmentation de la surface des locaux visés

Éléments de confort	Équivalences superficielles
Eau	4 m ²
Électricité	2 m ²
WC	3 m ²
Baignoire	5 m ²
Douche	4 m ²
Lavabo	3 m ²
Chauffage ou climatiseur (par pièce)	2 m ²

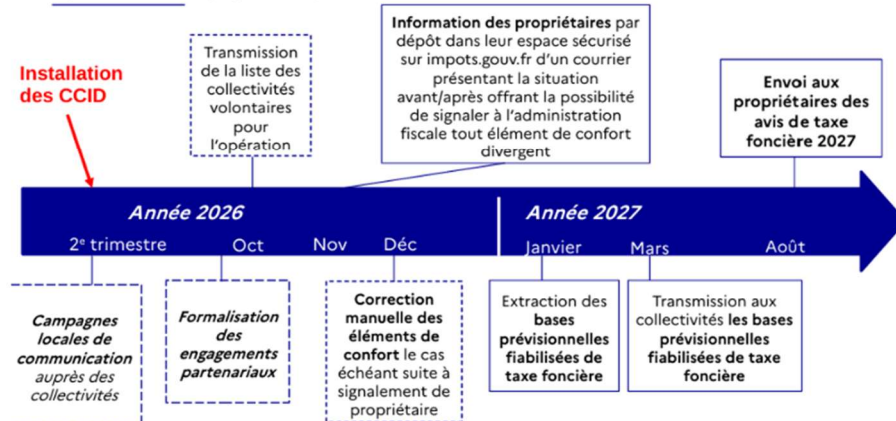
article 324T de l'annexe III du CGI
Cette fiabilisation se traduira également par des variations à la hausse sur les bases et cotisations de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

L'ajout de ces éléments de confort traduits en m² augmentera la superficie globale du local, donc sa **valeur locative**.

La **cotisation** de taxe foncière de l'usager sera ainsi corrigée.

La fiabilisation induira une hausse des **bases communales de taxe foncière**.

Une prise en charge prévue pour la 1^{re} fois dans les bases de taxes foncières 2027



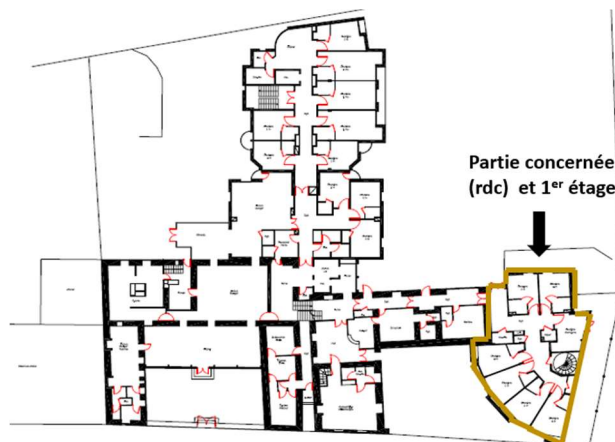
354 logements situés sur la commune pourraient être concernés selon l'estimation de la DGFIP

Sur proposition de la commission Finances, par souci d'équité et de cohérence, le conseil municipal 26 voix pour (1 contre) émet un avis favorable pour que la démarche soit engagée par la Direction Départementale des Finances Publiques.

MAISON IDA LUCAS - PROJET DE VENTE COTE EST

Fabrice Michelet présente ce dossier

Le maire retrace la chronologie des échanges initiés par le centre médico-psychologique de l'Hôpital de Niort avec la collectivité pour permettre un relogement temporaire pendant des travaux envisagés dans leurs locaux rue des Seillon. Cette demande a été l'occasion d'une discussion d'un projet plus général d'une éventuelle opportunité d'accueil dans la maison Ida Lucas que le directeur du CMP et ses services ont visités.



Considérant que cette partie du bâtiment correspond à environ 450m² et qu'il en reste environ 3 000 m², Considérant que cette cession n'obérerait nullement les autres projets réfléchis jusqu'à maintenant,

Sur proposition de la commission Avenir et Stratégie réunie le 8 juillet 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide la proposition suivante :

- ***Vente à l'Hôpital de Niort, la partie est de la maison Ida Lucas, à l'euro symbolique, étant entendu que ce bâtiment sera déconnecté des réseaux actuels (électricité, eau, chauffage, téléphone, internet, assainissement).***
- ***Prise en charge des frais de géomètre par la commune (maintien nécessaire du passage communal sous le 1er étage)***
- ***Prise en charge des frais de notaire par l'acquéreur***
- ***L'ensemble sera vidé pour le jour de la signature de l'acte de vente.***

PARC LOCATIF MODIFICATION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES

Fabrice Michelet présente ce dossier

Le compte administratif 2025 et le budget primitif 2026 du budget annexe du Parc Locatif ont été votés en tenant compte d'un déficit d'investissement 2025 de 375 132.59 € largement comblé dans le budget primitif 2026 par les subventions à recevoir au titre de l'opération Ilot Place Cail, d'un montant de 707943.86 €, cependant non inscrites en restes à réaliser au CA 2025.

Considérant la situation liée à l'opération « Ilot Place Cail » et afin de ne pas être contraint comptablement de transférer sur l'exercice 2026, l'excédent de fonctionnement de 108 197.54 € en section d'investissement pour combler le déficit d'investissement,

le conseil municipal valide la démarche suivante, considérant que l'opération « Ilot Place Cail » au titre de laquelle le versement de ces subventions est attendu, est maintenant achevée :

- ***Inscription du solde des subventions à recevoir en « Restes à réaliser en recettes » sur le compte administratif 2025 pour un montant de 707 943.86 €.***
- ***Validation de l'APCP de l'opération Ilot Place Cail comme suit :***

APCP	Ilot urbain	AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	2026
BP 2026	Depenses	2 722 205,27 €	37 516,44 €	64 663,84 €	326 160,40 €	1 298 061,37 €	989 488,23 €	6 314,99 €

- **Confirmation de l'affectation de résultats 2025 sur 2026 d'un montant de 781 358.30 € comme suit :**
- | | | |
|---------------------------|--|--------------|
| -Section d'investissement | A l'article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé | 500 000 € |
| Section de fonctionnement | A l'article 002 en excédent de fonctionnement | 281 358.30 € |
- **Confirmation du montant de la section d'investissement du budget primitif 2026 du parc locatif en équilibre dépenses – recettes à 897 943 €**

ENVELOPPE DEDIEE POUR LES INVESTISSEMENTS DU 2^{EME} TRIMESTRE 2026 SANS DELIBERATION

Fabrice Michelet présente ce dossier

Comme chaque début de trimestre, monsieur le maire dressera la liste des investissements décidés (avec les adjoints) au cours du trimestre précédent, dans le cadre de la délégation qui lui est donnée par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de cette liste qui s'élève à 19 265.40 € TTC.

RAPPORTS DES CONSEILLERS DELEGUES

Fabrice Michelet présente ce dossier

✓ Point par Sophie Robion référent Patrimoine.

Sophie Robion titulaire et Christophe Durand suppléant ont participé au conseil d'administration de l'association des PCC. Sophie Robion a été élue secrétaire au sein du bureau.

Elle souligne que le label est un réel outil de développement au-delà du tourisme, également du patrimoine. Elle invite les élus à devenir ambassadeurs PCC.

✓ Point par Stéphane Dionnet référent déchets.

Il est précisé que les signalements concernant les localisations ou grandeurs de bacs seront signalés uniquement par mail, à M Stéphane Dionnet et les signalements concernant des désordres seront adressés par mail au garde champêtre. L'un et l'autre se tiendront informés tout comme le seront les maires délégués concernés.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Patrick Petit en charge des services techniques

- Indique que les horaires d'éclairage public ont été revus pour s'adapter aux besoins :

Chef boutonne Centre-ville : 6h le matin jusqu'au lever du jour & de la tombée de la nuit à minuit

Chef boutonne hors centre-ville : 6h le matin jusqu'au lever du jour & de la tombée de la nuit à 22H

Lussais/Les Vaux/Crézières/Tillou/La Bataille : 6h le matin jusqu'au lever du jour & de la tombée de la nuit à 22H

Extinction générale du 15 mai au 1 septembre (*rentrée scolaire*).

- Informe l'assemblée des travaux de la commission Technique et Environnementale en cours : réflexion sur l'achat d'un robot tonte pour l'entretien du terrain de foot – étude pour la réalisation d'un terrain synthétique. Il est précisé qu'une étude de sols a d'ores et déjà été sollicitée.

- Souligne la réactivité du Garde Champêtre Stéphane PETIT qui au gré d'un passage sur la Place Pré a repéré un début d'incendie dans les services techniques. L'intervention rapide des pompiers a permis de limiter les dégâts, Que les uns et les autres en soient remerciés.

Christelle biet en charge des affaires sociales

Confirme l'ouverture de la « salle fraîcheur » les après-midis de plan canicule orange et rouge au centre culturel salle Laurent Cantet. Cela est possible du fait de l'implication de volontaires inscrits pour permettre l'accueil de 13h30 à 18h sauf le mercredi de 13h30 à 16h (projection de film en fin d'am).

Elle fait un appel à candidatures pour compléter les bonnes volontés déjà impliquées qui sont ici chaleureusement remerciées.

Emilie Baudrez en charge de l'animation et de la communication

- Qualifie l'Eté d'actif en matière d'animations dont le programme est riche, diversifié et dense (voir l'agenda correspondant, distribué dans chaque foyer, et possiblement récupérable en mairie).
- Souligne la quantité d'animations et leur diversité pendant la période estivale. Elle dresse le bilan des activités passées et évoque les suivantes.
- Rappelle l'exposition des photos prises lors du déplacement de plusieurs élus et de représentants de l'association ARBRES, au Togo en janvier 2026, sur la façade extérieure du côté Ouest du centre culturel.
- répond à Christophe Durand, qui évoque la nécessité de trouver des solutions alternatives aux feux d'artifice pour les années futures, que la commission mènera effectivement une réflexion sur le sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire évoque les questions diverses avant de clore la séance à 21 heures :

- Adaptation de la numérotation de la rue du Champs de foire dont la mise en place est programmée en août
- Organisation de réunions publiques dans chacune des communes déléguées à 20h30 :
 - Chef Boutonne le 16 septembre,
 - Crézières le 21 septembre
 - La Bataille le 28 septembre
 - Tillou le 5 octobre.
- Les invitations aux réunions organisées par les candidats aux élections sénatoriales sont systématiquement adressés aux Grands électeurs de la collectivité.
- Une réunion a eu lieu ce lundi après-midi avec le conseil départemental des Deux-Sèvres, en présence de Patrick Coirault, Pascaline Ricard pour évoquer l'expérimentation du nouveau plan de circulation. Elle débutera dès la fin des travaux de la rue du commerce et du carrefour de la Tête Noire donc de décembre 2026 et pour une durée de 6 mois.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire évoque les questions diverses avant de clore la séance à 21 heures
Ainsi délibéré en mairie de Chef-Boutonne le 20 juillet 2026.

Le secrétaire de séance
Christian GOUJEAU

Le Maire
Fabrice MICHELET